

F057 Valorisation de l'urbanisme transitoire par l'accompagnement de projets concrets

Réalisation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Exigence 4 : s'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable
Objectifs
<p>Les pratiques d'urbanisme transitoire sont le fruit de plusieurs facteurs : l'augmentation du prix du foncier et de l'immobilier qui crée de l'insatisfaction chez certaines demandes en espaces (par exemple : associations, créatifs, étudiants, seniors), la durée des projets d'aménagement qui augmente créant des friches en cœur de métropole, et le recyclage de la ville sur elle-même rendu plus complexe. Il est donc nécessaire de concéder des espaces à des micro-projets divers, qui favorisent la médiation, la participation et qui permettent de valoriser un site, un territoire, de façon sociale, financière, et de préfigurer les nouveaux usages de la ville.</p> <p>Le développement et la promotion de cette forme d'urbanisme nécessite donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • piloter des opérations d'urbanisme transitoire sur le territoire en étroite collaboration avec les communes ; • valoriser les actions du territoire en matière d'urbanisme transitoire et leurs acteurs (développer l'image d'un territoire innovant, solidaire et en mutation) ; • favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), de nouvelles filières artisanales sur le territoire et la formation de la population à ces métiers ; • permettre la création d'une bourse des locaux et d'un annuaire des acteurs de l'urbanisme transitoire afin d'attirer, d'accompagner et de multiplier ce type d'initiatives sur le territoire ; • coordonner, développer et favoriser l'articulation temporelle de ce type d'actions à l'échelle de l'ensemble du territoire ; • renforcer l'attractivité de sites en déshérence grâce au modèle du contrat de réciprocité (gagnant-gagnant) avec les acteurs ; • permettre le développement de liens sociaux entre les différents acteurs du territoire (Institutions, associations, coopératives, artisans, artistes, habitants...) et faire émerger de nouveaux lieux de convivialité afin de « refaire ville » ; • favoriser le développement d'une nouvelle offre culturelle et conviviale variée au plus près des habitants.
Description de l'action
<p><u>Coordination, animation de réseaux et d'opérations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • recenser les sites en cours ou envisagés et les acteurs du domaine ; • organiser, sous la forme d'un groupe de travail, des ateliers techniques de type brainstorming mobilisant des référents du domaine et associant les villes demandeuses ou déjà praticiennes et les acteurs de l'urbanisme transitoire ; • organiser des rencontres avec des professionnels de l'urbanisme transitoire ou de collectivités/opérateurs ayant mené des opérations réussies ; • organiser des visites sur sites existants ou potentiels ; • accompagner les porteurs de projets d'un site d'urbanisme transitoire à l'autre en fonction des opérations d'aménagement afin d'éviter la dispersion ou la disparition des structures qui se développent sur le territoire ; • lancer un appel à manifestation d'intérêts (AMI) territorial destiné aux communes et acteurs du territoire, afin d'offrir une assistance technique, opérationnelle et en matière de communication ; • formaliser sous forme de laboratoire social et sociétal ces opérations afin de garantir une meilleure intégration et acceptation des opérations d'aménagement sur le territoire ; • mieux coordonner les actions publiques avec le tissu associatif et coopératif.

Facilitation du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'accueil d'innovations économiques, sociales et sociétales sur le territoire

- expérimenter des réflexions et actions opérationnelles innovantes sur les sites des communes intéressées ou engagées (par exemple : appel à projet de la Ferme de Contin) ;
- créer une boîte à outils contenant les bonnes pratiques qui favorisent le développement de ce type d'opérations, identifiant les écueils à éviter en la matière et présentant et valorisant les projets du territoire ;
- permettre l'installation et le développement des structures associatives, coopératives, culturelles et artisanales sur le territoire et créer les outils pour une pérennisation de leur activité au sein des futures opérations d'aménagement ;
- développer la formation des habitants aux métiers qui émergent de ces actions, afin de permettre une meilleure adéquation à l'emploi local de la population ;
- développer l'agriculture urbaine pour favoriser l'accès à une nourriture saine pour tous ;
- favoriser la réduction des déplacements afin de faciliter l'adaptation du territoire au changement climatique,
- favoriser la réduction des déchets.

Faire rayonner les tiers-lieux expérimentaux du territoire

- promouvoir ces sites alternatifs culturels et conviviaux afin de développer le potentiel tourisme-loisirs du territoire et permettre le développement d'une économie et d'emplois non délocalisables ;
- promouvoir les cultures urbaines et faciliter leur accès pour tous les habitants ;
- promouvoir le caractère innovant du territoire afin de faciliter l'installation de nouvelles entreprises ;
- promouvoir le patrimoine industriel et historique et favoriser son appropriation par les habitants du territoire.

Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Partenaires

Départements du Val-de-marne et de l'Essonne

Région Ile-de-France

Porteurs fonciers, notamment : Etablissement public Foncier d'Ile-de-France, Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne

Arc de l'Innovation Grand paris

Facilitateurs

Coopératives

Associations loi 1901

Artisans

Promoteurs immobiliers

Bailleurs sociaux

Aménageurs

Habitants

Temporalité

Court terme

Action en lien

F056 : Offre d'une ingénierie technique, administrative et financière en aménagement et urbanisme